

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2009 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : MM ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BONIFASSY Véronique, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LECAT Alexandre, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, MEYA Christine, ORIOL Josiane, RALLO Fabrice, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SACCHI-RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, SOURRIBES Jean, TALAVAN Eric, VALETTE Marguerite, VALETTE Jeannine.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSES : /

PROCURATIONS : PORTUS Sabine donne procuration à ROIG Pierre
SENYORICH Paule donne procuration à SANGUIGNOL Albert
TETART Odile donne procuration à BRUNET Francis.
LOZANO Sandrine donne procuration à LOZANO Henri.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LECAT Alexandre.

Monsieur le Maire indique que suite à un dysfonctionnement du matériel d'enregistrement, le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2009 n'a pas pu être réalisé par les services municipaux et propose donc de se référer au compte-rendu sommaire.

Adoption du compte-rendu sommaire de la séance du 18 juin 2009.

2 contre : MERCE - SACCHI-RODRIGUES

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée qu'il a pris deux décisions au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, depuis le Conseil Municipal du 18 juin 2009 :

- Acquisition par voie de marché adapté, d'une balayeuse compacte de voirie à la Société MATHIEU SA, pour un montant de 105.900 euros hors taxes et cession de l'ancienne balayeuse à cette même société pour un montant de 3000 euros.
- Conclusion du marché adapté forfaitaire ayant pour objet la réalisation des ateliers municipaux pour un montant de 983.050,63 euros hors taxes, réparti sur 12 lots.

1) Adhésion de la Commune de Llupia à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.

Rapporteur : Jean-Luc MALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'adhésion de la commune de Llupia à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.
- **APPROUVE** la date du 1^{er} janvier 2010 comme date d'effet de cette adhésion.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

2) Adhésion de la Commune de Ponteilla-Nyls à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.

Rapporteur : Jean-Luc MALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'adhésion de la commune de Ponteilla-Nyls à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.
- **APPROUVE** la date du 1^{er} janvier 2010 comme date d'effet de cette adhésion.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

3) Instauration de la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP).

Rapporteur : Jean SOURRIBES

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **INSTAURE** la RODP sur la commune.
- **INSCRIT** cette recette d'un montant de 589,53 euros pour 2009 au budget de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition pour procéder à son encaissement et à signer tout acte utile en la matière.

4) Indemnité Conseil au Comptable du Trésor Public.

Rapporteur : Marie-France REVOL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer pour toute la durée restante du mandat du Conseil Municipal, l'indemnité de Conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à Monsieur Jean-Michel MARTY, Comptable du Trésor Public, en sa qualité de conseil économique et financier de la commune.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget de l'exercice en cours.

5) Classement dans le domaine public communal des voies privées, équipements et réseaux divers du lotissement « Le Baou ».

Rapporteur : Pierre ROIG

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ENGAGE** la procédure de classement dans le domaine communal, de la voirie du lotissement « Le Baou ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

6) Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

Rapporteur : Pierre ROIG

Le Conseil Municipal par :

2 absentions (MERCE - SACCHI-RODRIGUES)

25 voix pour,

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de créer une Zone d'Aménagement Différé sur le secteur de la plage de la commune, représentant 75ha environ, à l'identique de la précédente ZAD arrivée à expiration.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

7) Avenant n°4 au bail antenne Orange - Avenue des Marendes - Promenade de la Côte Vermeille.

Rapporteur : Alexandre LECAT

Le Conseil Municipal par :

2 voix contre (MERCE - SACCHI-RODRIGUES)

25 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 ayant pour objet la modification de la date d'échéance du contrat reportée à douze ans soit le 20 novembre 2021 et portant le préavis de résiliation à 24 mois au lieu de 6 mois. En compensation, une indemnité forfaitaire de 8000 euros sera allouée au bailleur et le loyer annuel pour 2009 sera de 8000 euros. Le loyer sera actualisé annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 et tout acte utile en la matière.

8) Vente d'une partie des ateliers municipaux et d'une parcelle la jouxtant.

Rapporteur : Pierre ROIG

A l'unanimité, Conseil Municipal :

- **DECIDE DE VENDRE** à Mme VARGAS et Mr DESLEURENS les biens suivants aux coûts suivants, conformément à l'estimation des Domaines :
 - o AZ 157 - immeuble et sol - 1628 m² : 300.000 euros
 - o AZ 17 - Terre - 1ha 78a 12ca : 30.000 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, au nom et pour le compte de la commune.
- **DESIGNE** l'Etude OLLET-VIDAL-CASANOVAS-GARDEL, Notaires associés, Espace Méditerranée à 66001 PERPIGNAN, pour procéder à l'acte.
- **PRECISE** que les crédits seront portés en décision modificative du budget 2009.

9) Avantages en nature - attribution d'un logement de fonction.

Rapporteur : Henri LOZANO

Le Conseil Municipal par :

2 abstentions (MERCE - SACCHI-RODRIGUES) et

25 voix pour,

- **FIXE** la liste des emplois de la mairie de Sainte Marie la Mer pour lesquels un logement de fonction peut être attribué comme suit : le Directeur du Camping Municipal et l'Agent en charge de la surveillance et de la gestion de la salle communale.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

10) Avantage en nature-Nourriture

Rapporteur : Marguerite VALETTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AJOUTE** sur la liste des emplois de la Mairie de Sainte Marie la Mer pour lesquels sont attribués un avantage en nature-nourriture : l'Agent en charge de la surveillance du restaurant scolaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

11) Modification du tableau des effectifs, intégration personnel, promotions 2009.

Rapporteur : Marie-France REVOL

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de pouvoir nommer le personnel promouvable au titre de l'année 2009 sur les nouveaux grades de promotion :

- **DECIDE** de créer les emplois à temps complet suivants, au tableau des effectifs de la commune :
 - Un adjoint technique principal 2^{ème} classe,
 - Un ATSEM principal 2^{ème} classe.
- **MODIFIE** comme suit, le tableau des effectifs qui prendra effet le 1^{er} novembre 2009 :

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE LA MER

EMPLOIS A TEMPS COMPLET :

- Un Directeur Général des Services
- Un Attaché Principal,
- Un Attaché,
- Un Secrétaire de Mairie,
- Un Collaborateur de Cabinet,
- Un Rédacteur,
- Un Directeur de Camping Municipal,
- Deux Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe,
- Un Opérateur des Activités physiques et sportives,

- Un Opérateur des Activités physiques et sportives Qualifié,
- Un Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe,
- Deux Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe,
- Deux Adjoints Administratifs 1^{ère} Classe,
- Neuf Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe,
- Un Chef de Police Municipale,
- Un Brigadier de Police Municipale,
- Deux Gardiens de Police Municipale,
- Un technicien Supérieur Territorial Chef,
- Un Technicien Supérieur Territorial Principal,
- Un Technicien Supérieur Territorial,
- Un Agent de Maîtrise Qualifié,
- Trois Agents de Maîtrise,
- Trois Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe,
- Six Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe,
- Neuf Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe,
- Vingt-sept Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe,
- Un ATSEM principal 2^{ème} classe
- Trois ATSEM 1^{ère} classe,
- Trois ATSEM 2^{ème} classe,
- Un Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} Classe,

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET :

- Six Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe à raison de 20/35^{ème},
- Deux Adjoints Administratifs de 1^{ère} Classe à raison de 20/35^{ème},
- Cinq ATSEM 1^{ère} classe à raison de 20/35^{ème},
- Quatre ATSEM 2^{ème} classe à raison de 20/35^{ème},
- Neuf Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe à raison de 20/35^{ème},
- Cinq Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe à raison de 30/35^{ème}
- Un Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} Classe à raison de 30/35^{ème}.

12) Attribution d'une subvention supplémentaire à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles.

Rapporteur : Claude HOSPITAL

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles fête cette année ses 25 ans d'existence et pour marquer cet anniversaire, celle-ci va développer différentes actions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'OCTROYER** une subvention supplémentaire pour 2009, d'un montant de 150 euros.

13) Modification de l'attribution d'une subvention et attribution d'une nouvelle subvention.

Rapporteur : Pierre ROIG

Claude HOSPITAL, étant partie prenante en qualité de dirigeant du club de rugby dont il est question, quitte la salle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification de la subvention allouée à l'Association « US CANET-SAINTE MARIE XV » pour la ramener de 21.000 euros à 15.000 euros.
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 6.000 euros au club « Salanque Côte Radieuse XV ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

14) Approbation des tarifs 2010 du Camping Municipal.

Rapporteur : Marie-France REVOL

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** une augmentation de 3% des tarifs 2010 du camping Municipal comme suit :

1. Tarifs Journaliers :

CAMPING MUNICIPAL
de Sainte Marie la Mer
TARIFS JOURNALIERS 2010

	Mars - Avril Mai - Octobre	01 juin - 26 juin 04 Sept au 30 sept	26 juin - 10 Juillet 21 Août - 04 sept	10 Juillet - 21Août
FORFAIT				
- 2 personnes	15,15 €	17,50 €	26,30 €	28,40 €
- personne supplémentaire	4,55 €	5,30 €	7,60 €	7,60 €
- enfant de - de 4 ans	1,30 €	1,50 €	2,00 €	2,00 €
TAXE DE SEJOUR				
- Adultes	Exonération	0,44 €	0,44 €	0,44 €

- Enfants de + de 13 ans	Exonération	0,44 €	0,44 €	0,44 €
- Enfants de - de 13 ans	Exonération	Exonération	Exonération	Exonération
branchement électrique (en option)	3,18 €	3,18 €	3,60 €	3,60 €
animaux	2,32 €	2,32 €	2,54 €	2,54 €

Véhicule supplémentaire du 03 Juillet au 21 Août : 3,50 €

2. Emplacements à la saison, du 1^{er} Juin au 30 Septembre :

a. Terrain : 1.878 euros

3. Emplacements à l'année, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre :

a. Caravane : 1.963 euros

b. Mobil Home : 2.060 euros.

15) Convention de formation de l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des P.O. (CDG66).

Rapporteur : Pierre ROIG

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de formation continue (ACMO) obligatoire, pour un montant de 43 euros par agent et par jour de formation.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout acte utile en la matière.

QUESTIONS DIVERSES :

Au chapitre des questions diverses, Monsieur le Maire évoque la promesse de vente du terrain de la balnéothérapie qui est arrivée à échéance le 30 mars 2009 et qui est donc devenue caduque. La Mairie est en contact avec de nouveaux investisseurs. Une nouvelle promesse de vente devrait être conclue avant la fin de l'année. Monsieur le Maire tiendra le Conseil Municipal informé des suites de ce dossier.

Séance levée à 19 h 30.

Fait à Sainte Marie la Mer,

Le 15 octobre 2009.

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie